

Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 29 août 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lettre ouverte de la FNI aux Parlementaires : Députés & Sénateurs

Alors que le Président de la République s'apprête à annoncer courant septembre d'importantes mesures de transformation de notre système de santé, les trois syndicats représentatifs des 120 000 infirmiers libéraux ont quitté, le 11 juillet dernier, la table des négociations conventionnelles entamées il y a plus d'un an.

La faiblesse de l'enveloppe proposée par l'Assurance Maladie était totalement déconnectée des enjeux liés au virage ambulatoire psalmodié par les tutelles. De plus, la proposition d'étalement de l'entrée en application des mesures consenties jusqu'en 2021, après plus d'une année de travaux conventionnels confirme que le Directeur Général de l'UNCAM ne mise pas réellement sur l'implication des infirmiers libéraux pour favoriser ce virage ambulatoire.

Depuis deux ans, les syndicats représentatifs en collaboration avec les services de l'Assurance Maladie ont pourtant réalisé un impressionnant travail technique qui aurait pu permettre d'aboutir à un accord sur tous les sujets au cœur de ces négociations : actualisation du zonage infirmier, élaboration du bilan de soins infirmiers pour les personnes âgées en perte d'autonomie, observance médicamenteuse et réduction de la iatrogénie, chirurgie ambulatoire et retour précoce après chirurgie, amélioration de la prise en charge des plaies chroniques, soins aux enfants de moins de 7 ans, chimiothérapie orale à domicile, prise en charge des patients psychiatriques à domicile....

L'avenir du système de santé ne peut se construire qu'avec le réseau des infirmiers libéraux bien répartis sur le territoire, pour peu que l'Assurance Maladie consente à investir dans les évolutions et l'actualisation de notre convention nationale et de la nomenclature des actes à la hauteur des efforts qu'elle a consentis envers les autres professions, notamment les médecins généralistes, les pharmaciens et fin juin les chirurgiens-dentistes.

Dans un contexte aussi décevant, après avoir quitté la table des négociations, les trois syndicats représentatifs ont d'un commun accord interpellé, le 17 juillet dernier, le Premier Ministre pour solliciter son arbitrage, courrier qui à ce jour est resté sans réponse.

A la veille de la rentrée parlementaire et au moment où les travaux sur le PLFSS 2019 sont engagés et qu'ils constituent l'occasion de donner, au Directeur de l'Assurance Maladie, les marges nécessaires pour reprendre et conclure des négociations portant les évolutions indispensables, la Fédération Nationale des Infirmiers (FNI) en appelle aux parlementaires des deux chambres. La FNI a en effet adressé un courrier (en pj) à tous les Députés et Sénateurs ce mercredi 29 août, les priant d'exercer les pressions nécessaires sur le Gouvernement afin de débloquer cette situation.

A défaut de réponse du Gouvernement, la FNI n'exclut pas d'appeler à une mobilisation générale pouvant prendre la forme d'une grève des soins non programmés.

Contact presse

Fédération Nationale des Infirmiers : 01 47 42 94 13

Siège social : 7, rue Godot-de-Mauroy – 75009 PARIS – Tél. : 01 47 42 94 13 – Fax : 01 47 42 90 82

Internet : <http://www.fni.fr> – E-mail : fni@fni.fr

Siret : 302 999 024 000 11